

OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT HERAULT LOGEMENT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du	22 novembre 2022
Délibération N°	07
Date de la convocation	10 novembre 2022
Objet	3.2 ALIGNAN DU VENT - Résidence Les Galinettes et Les Fraïsses - Rétrocession de parcelles

L'an deux mille vingt-deux le vingt-deux novembre à quatorze heures

Le Conseil d'Administration de l'OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT HERAULT LOGEMENT convoqué par lettre individuelle, s'est tenu au siège de l'Office à MONTPELLIER sous la présidence de M. Vincent GAUDY, Président d'HÉRAULT LOGEMENT.

PRÉSENTS ou représentés :

MM. Vincent GAUDY, Auguste CHOMEL, Charles CLEORON, Alain COMBES, Yves FERRANDO, Michel MEJEAN, Michel-Ange PARRA, Daniel ROBEQUAIN, François VINCENT, Administrateurs, et MMES, Manar BOUIDA, Régine ILLAIRE Christine MULA, Roselyne PESTEIL, Anne VAN DEN BROECK, Administratrices

ABSENTS EXCUSES :

Jean-Pierre AMANS
Nawar BELMILOUDI
Véronique CALUEBA
Nicole MORERE
Serge RABINEAU
Patricia WEBER

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

Karine ANNEYA (pouvoir à M VINCENT)
Jacques RIGAUD (pouvoir à M GAUDY)
Laure TONDON, (pouvoir à M COMBES)

Accusé de réception en préfecture
034-273400010-20221122-20221122-07-PRO-DE
Date de télétransmission : 23/11/2022
Date de réception préfecture : 23/11/2022

**Objet : 3.2 ALIGNAN DU VENT Résidence Les Galinettes et Les Fraïsses -
Rétrocession de parcelles**

Le 22/11/2022

Le Conseil d'administration d'Hérault Logement s'est réuni en séance, le Président ayant constaté le quorum,

Vu la délibération n°02 du 19 novembre 2019 qui porte désignation du Directeur Général à compter du 1^{er} février 2020,

Vu les délibérations n°AD/010721/H/16, n°AD/230721/H/196 et n°AD/200921/H/22 du Conseil Départemental de l'Hérault fixant à 23 le nombre des administrateurs et la nomination de ses 13 représentants

Vu la délibération n°01 du 31 août 2021 et les délibérations n°02 du 19 octobre 2021 et n°03 du 29 mars 2022 qui modifient, pour partie, la délibération n°01 du 31/08/21.

Considérant les résidences Les Galinettes et Les Fraïsses (Op 121, 122 et 372) mises en service en janvier 2011.

Considérant la vente de 7 parcelles viabilisées, de 11 logements PSLA et les constructions privées mitoyennes.

Considérant la nécessité de rétrocéder au domaine communal les parcelles en natures de voiries, réseaux et espaces verts ne bénéficiant pas à l'usage unique des 8 locataires de logements locatifs sociaux, référencées section G n°1478, 1479, 1480, 1481 et 1484.

Le Président demande au Conseil d'Administration de bien vouloir se prononcer sur ce sujet

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide :

ARTICLE 1 :

D'autoriser la rétrocession à l'euro symbolique des 5 parcelles référencées G 1478, 1479, 1480, 1481 et 1484 sur l'extrait cadastral annexé, à la commune de ALIGNAN-DU-VENT.

ARTICLE 2 :

D'autoriser Monsieur le Directeur Général à signer tout acte utile à ce sujet.

Certifie exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture et de sa publication,

Ont signé au registre, les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,
LE PRÉSIDENT DE L'OFFICE
Vincent GAUDY

CA du 22/11/2022
(DP/Ag H- AG)

A large, stylized handwritten signature in dark ink, appearing to be 'Vincent Gaudy', is written over the printed name and extends across the bottom of the page.